Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702459-20260928-D2026_80-DE

République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de Semblançay

Commune de Semblançay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : **16**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Tours
Le : 01.10.26
Et
Publication ou notification du :
01.10.26.

L'an 2026, le 28 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Semblançay s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal Michel Audiard, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie BOIVINET, le Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/08/2026

Présents : Mme BOIVINET Valérie (Le Maire), Mme BOUDEVIN Sandra*, Mme de ROQUEFEUIL Martine, M. DELOGES Bertrand, Mme FELTEN Nathalie, M. GEORGIADIS Matthieu, Mme HENDRICK Elsa, M. LE GARREC Christian, M. LUCAS Franck, Mme MARQUENET Catherine, M. MARTIN Redondo, Mme MILLOUET-PAIN Adeline, M, M. PERFILLON Jocelyn, M. ROUSSEAU Philippe, Mme TOUCHARD Lara, Mme WILSH Anne-Sophie*

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAZAL Augustin (ayant donné procuration à Mme BOIVINET), M. MOTTIER-SANTANA Frédéric (ayant donné procuration à Mme FELTEN)

Absent(es) excusé(es) : Mme HUBERT Nadège

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) secrétaire : M. GEORGIADIS Matthieu

Note :
**Mesdames BOUDEVIN et WILSCH sont arrivées à 19h46 et ont pris part au vote de la délibération sur le RPQS*

2026_80 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31/08/2026

Les élus ont été destinataires du procès-verbal de conseil du 31 août 2026. Mme. FELTEN secrétaire de séance n'a formuler aucune observation.

Les membres de l'assemblée en présence n'ont formulé aucune remarque.

Madame le Maire propose donc de l'adopter tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702459-20260928-D2026_80-DE

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés

DECIDE

- **D'APPOUVER** le Procès-Verbal du 31 août 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Valérie BOIVINET

Le secrétaire de séance,
Matthieu GEORGIADIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.